

Direction générale des services  
-----

Direction des ressources humaines et de la fonction  
Publique de Nouvelle-Calédonie  
-----

Service recrutement  
-----

Sections concours  
-----

Mél : drhfpnc.concours@gouv.nc

Tél. 25.62.50 ou 25.62.51

Affaire suivie par C. Clemen / F. Tanaka

N° 2022- DRHFPNC-36339

Nouméa, le 15 juin 2022

## **CIRCULAIRE**

### **A l'attention des directeurs et chefs de service du gouvernement la Nouvelle-Calédonie**

Objet : Participation aux surveillances des concours administratifs.

L'organisation des concours nécessite la mobilisation d'agents volontaires notamment pour la surveillance des épreuves écrites se déroulant le samedi.

La Nouvelle-Calédonie recherche donc des candidats pour les 50 concours de l'année 2022.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir inviter vos agents intéressés, à remplir le formulaire ci-joint et à le retourner à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), si possible avant le 30 juin 2022.

La délibération n° 438 du 22 décembre 2003 *portant modalités d'indemnisation des intervenants aux travaux des différents concours et examens organisés par les collectivités de Nouvelle-Calédonie et leur établissements publics*, dispose que les surveillances accomplies en dehors des heures habituelles de service de l'agent ouvrent droit à deux heures de récupération pour une heure pleine de surveillance ou à une indemnité horaire.

Compte tenu des contraintes budgétaires, les agents volontaires ayant opté pour de la récupération seront contactés en priorité afin de limiter les coûts logistiques.

A titre d'information, la Nouvelle-Calédonie autorise ses agents à épuiser les jours de récupération obtenus pour ce motif au plus tard au 30 juin 2023.

La DRHFPNC reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie  
le secrétaire général du gouvernement par intérim



Léon WAMYTAN